

1031 PHOTOS SUR LA MUSIQUE

Jeu-concours à l'occasion du lancement officiel du livre *1031 citations sur la musique* de Marc Kowalczyk et Muriel Lamour

1. Organisateur

Les Éditions L'octanphare, 9 lot le Billeau 17920 Breuillet France, organisent du dimanche 19 novembre 2017 au vendredi 19 janvier 2018 un jeu-concours intitulé « 1031 PHOTOS SUR LA MUSIQUE ».

2. Participation

Ce jeu-concours est ouvert gratuitement et sans obligation d'achat à toute personne désirant participer. Il est limité à 3 participations par personne (même adresse email + même adresse postale). La participation au jeu-concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité. A ce titre, les participants renoncent à toute contestation. Toute fraude aux dispositions ci-dessous énoncées entraîne l'invalidation du candidat.

3. Déroulement du jeu-concours

1ère phase du jeu – du 19 novembre 2017 8h00 au 18 décembre 2017 12h00

1. Prenez une photo à caractère insolite sur le thème de la musique.
2. Envoyez-la via le formulaire de participation accessible à l'adresse suivante : <https://loctanphare.com/jeu> avant le 18 décembre 2017 12h00.

→ Pour multiplier par 2 vos chances de gagner, parrainez un proche ! Indiquez son adresse email lors de votre participation. Si celui-ci participe au jeu (avec la même adresse email), vos chances sont doublées.

→ Pour multiplier par 5 vos chances de gagner, résolvez une énigme musicale proposée par notre partenaire Gloria Musica (énigmes à retrouver sur le site www.gloriamusica.fr et sur ses comptes de réseaux sociaux). Vous avez 48h00 à partir de la publication de l'énigme pour envoyer votre réponse à 1031citations@gloriamusica.fr. En cas de bonne réponse, vous recevez par email l'indice « x5 » que vous renseignerez dans votre formulaire de participation (limité à un indice « x5 » par participant).

→ Pour multiplier par 10 vos chances de gagner, rendez-vous chez un commerçant participant, découvrez l'indice « x10 » puis envoyez votre photo avec l'indice via le même formulaire, toujours avant le 18 décembre 2017 12h00 (limité à un indice « x10 » par participant). La présence de l'affiche du jeu-concours exposée en évidence indique la participation du commerçant au jeu-concours. Celui-ci peut donc divulguer l'indice « x10 » à toute personne lui demandant.

Les gagnants seront déterminés par tirage au sort le 18 décembre 2017. Les résultats seront publiés sur la page internet du concours à l'adresse suivante : <https://loctanphare.com/jeu> et les gagnants seront avertis par email le même jour.

Si l'une des photos gagnantes a été soumise avec un indice « x10 », le libraire participant qui aura fourni l'indice gagnera alors un lot spécial.

2ème phase du jeu – du 19 décembre 2017 12h00 au 19 janvier 2018 12h00

A compter du 19 décembre 2017, toutes les photos non gagnantes du tirage au sort précédent seront publiées sur <https://loctanphare.com/jeu> et soumises au vote des internautes. La personne dont la photo comptabilisera le plus de votes au 19 janvier 2018 à 12h00 remportera un lot.

Les résultats de cette seconde phase seront publiés sur la page internet du concours à l'adresse suivante : <https://loctanphare.com/jeu> et les gagnants seront avertis par email le même jour.

4. Critères de recevabilité des photos

Les participants certifient que les photos soumises au présent jeu-concours sont originales et exemptes de tout emprunt à une œuvre protégée par le droit d'auteur. Ils devront avoir recueilli le consentement des personnes identifiables présentes sur les photos. D'une manière générale, les photographies ne doivent en aucun cas comporter de contenu non conforme à l'ordre public et aux bonnes mœurs tel que décrit de façon non limitative ci-après : tout contenu faisant l'apologie de crimes, tout contenu à caractère pédophile, illégal, vulgaire, obscène, menaçant pour la vie privée d'autrui, raciste, antisémite, xénophobe, tout contenu portant atteinte d'une quelconque manière aux mineurs, au respect de la personne humaine et de ses dignités, à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la protection des enfants et des adolescents. Toute photo soumise ne respectant pas les critères ci-dessous entraîne automatiquement l'invalidation du candidat.

Les photos doivent être au format jpeg, png ou tiff et ne pas excéder 10Mo.

5. Informations des gagnants

Les gagnants seront avertis par email le 19 décembre 2017 pour la 1ère phase, et le 19 janvier 2018 pour la seconde phase. Ils recevront leurs lots par La Poste.

Si dans un délai de 15 jours calendaires après annonce des résultats, les gagnants ne se sont pas manifestés, les Éditions L'octanphare se réservent le droit d'annuler l'attribution du lot gagné.

Les gains redeviendront automatiquement la propriété des Éditions L'octanphare et aucune réclamation ne sera acceptée.

6. Lots mis en jeu

Ce jeu-concours est doté des lots suivants :

Phase 1 – Tirage au sort du 19 décembre 2017

1. Coffret Otheatro Premium 6 places de spectacle (places en 1ère catégorie, + de 500 spectacles chaque mois dans + de 100 salles de 25 à 2 800 places, valable 1 an pour 1 ou 2 personnes - valeur commerciale : 99,90 €)

2. Livre *Mastering MuseScore* de Marc Sabatella (éd. MuseScore BVBA) (valeur commerciale : 42,19€)

3. Livre *Festival international d'art contemporain de Royan 1964-1977* d'Henri Besançon (éd. Bonne Anse) (valeur commerciale : 35€)

4. L'album dédié de Jean-François Zygel *L'alchimiste* (valeur commerciale : 17,99€)

5. L'album dédié de Christophe Ravet et les Rolling Sonotones *Deuxième service* (valeur commerciale : 9,99€)

6 à 10. Lithographie à tirage limité de David Camescasse éditée à l'occasion du lancement du livre *1031 citations sur la musique*.

Lot spécial libraire (photo gagnante avec indice « x10 ») : Conditions exceptionnelles (remises majorées à 40 % sur livres et partitions) + 1 an de publicité sur les supports de communication numériques des éditions L'octanphare.

Phase 2 – Vote des internautes au 19 janvier 2018

Le participant dont la photo remporte le plus de votes gagne un coffret Otheatro Découverte 6 places de spectacle (places en 1ère catégorie, + de 300 spectacles chaque mois dans + de 50 salles de 25 à 300 places, valable 1 an pour 1 ou 2 personnes - valeur commerciale : 54,90 €)

Les lots ne sont ni transmissibles, ni échangeables contre un autre objet ou une quelconque valeur monétaire.

7. Dépôt et consultation du règlement

Le règlement complet du jeu-concours est consultable dans son intégralité sur la page internet du concours à l'adresse suivante : <https://loctanphare.com/jeu>. Une copie peut être téléchargée et imprimée directement par le participant.

8. Limitation de responsabilité

La responsabilité des Éditions L'octanphare au titre des gains offerts à la suite de la désignation des gagnants est expressément limitée à la description de ces gains au sein du présent règlement, à l'exclusion de toute autre responsabilité quelle qu'elle soit.

La responsabilité des Éditions L'octanphare ne saurait être encourue, d'une façon générale, en cas de force majeure ou cas fortuit indépendant de sa volonté.

Les Éditions L'octanphare se réservent la faculté d'exclure un candidat de sa participation au jeu-concours, en cas de non-respect de l'une des dispositions du présent règlement ou de manquement aux lois et règlements en vigueur.

9. Durée - Modifications

Les Éditions L'octanphare se réservent la possibilité d'apporter toute modification au règlement, à tout moment, sans préavis ni obligation de motiver sa décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

Les Éditions L'octanphare se réservent la faculté, à tout moment, de plein droit sans préavis et sans avoir à en justifier, d'interrompre le jeu-concours, de le proroger, de l'écourter, de le modifier ou de l'annuler.

En ce cas, la responsabilité de Les Éditions L'octanphare ne pourra être engagée d'aucune manière et les candidats ne pourront prétendre à aucun dédommagement d'aucune sorte.

Des additifs et modificatifs peuvent alors être publiés pendant la durée du jeu et les participants ne pourront réclamer un quelconque dédommagement à ce titre.

Toute modification du règlement entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout candidat sera réputé l'avoir acceptée du simple fait de sa participation au jeu-concours, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout candidat refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au jeu-concours.

10. Loi Informatique et libertés

Conformément aux dispositions légales en matière de protection des données personnelles et à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives le concernant qu'il peut exercer auprès des Éditions L'octanphare en adressant un email à contact@loctanphare.com.